

Cela coûte 3 fois moins cher d'insulter Boyard que de critiquer l'islam

écrit par Pierre Cassen | 19 décembre 2024



Cyril Hanouna passe devant la 17e chambre cet après-midi. Ce qu'il a fait est très grave, il a qualifié un élu du peuple, de la Nation, de la République, de « petite merde », « tocard » et « abruti ». C'est que Loulou est député, donc considéré comme « une personne dépositaire de l'autorité publique et chargée d'une mission de service public ».

<https://www.midilibre.fr/2024/12/17/cyril-hanouna-contre-louis-boyard-lanimateur-de-tpmp-dans-la-tourmente-ce-mardi-il-risque-gros-au-tribunal-pour-des-accusations-dinsultes-12396297.php>

Selon les textes de loi, Cyril risque un an de cabane et 15.000 euros d'amende. De la rigolade à côté de ce qu'il s'est pris par l'Arcom, 3,5 millions d'euros.

Mais Cyril est un petit joueur à côté de nous. Nous, quand on passe devant la 17e chambre pour incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'appartenance à une religion, on risque aussi un an de prison, mais 45.000 euros d'amende... montant trois fois plus élevé que pour avoir insulté publiquement un député...

Par ailleurs, je conclurai cette vidéo en vous donnant une information importante, par rapport à mon audition de demain...